



# **Programmation 2014-2020 de développement rural**

## **Séquence - 9**

### **Les stratégies de spécialisation intelligente (S3)**



# **Les stratégies de spécialisation intelligente**

## **La prochaine programmation :**

**Une concentration thématique des financements :**

**notamment FEDER sur R&D-Innovation, TIC et PME (60% du budget) et Energie-Climat (20%) .**

**La RDI est une priorité transversale de l'UE du FEADER (accroître les dépenses privées de RDI)**

**Une consolidation de la programmation stratégique :**

**à travers un cadre stratégique commun, un accord de partenariat commun aux 4 fonds, une meilleure coordination des fonds européens – FEDER, FSE, FEADER et FEAMP – et des 5 fonds avec les autres politiques communautaires**

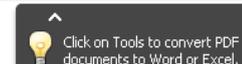
**Une association accrue du partenariat et la prise en compte des disparités et besoins de développement :**

**art 5 R Cadre relatif au partenariat, gouvernance multi-niveaux reposant sur des partenariats forts avec les collectivités territoriales,**

**recherche d'une programmation des fonds adaptée aux réalités locales, approche intégrée de l'utilisation des fonds aux différentes zones (AP)**

**La recherche de résultats, d'efficacité accrue des fonds : conditionnalité macroéconomique (PNR), introduction de conditionnalités ex-ante et d'incitations financières ex post, négatives et positives (performance)**

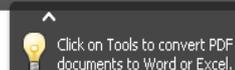
**Les S3 : Une conditionnalité ex-ante au titre du FEDER et du FEADER (sur base du projet<sup>2</sup>de règlement commission RDR 3)**



## Conditions ex ante

## Conditions ex ante thématiques

Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Conditions ex ante	Critères de vérification du respect des conditions
1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ( <i>objectif R&amp;D</i> ) (visé à l'article 9, paragraphe 1)	FEDER: - Toutes les priorités d'investissement relevant de l'objectif thématique n° 1	1.1. <i>Recherche et innovation</i> : L'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente, le cas échéant, conforme au programme national de réforme, destiné à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente est en place. Ce cadre:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;</li> <li>- décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;</li> <li>- comporte un mécanisme de suivi.</li> </ul> </li> <li>- Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.</li> </ul>
	FEDER: - Favoriser l'infrastructure de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités pour développer l'excellence en R&I et promouvoir les centres de compétence, notamment ceux présentant un intérêt européen	1.2 Existence d'un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.</li> </ul>



<p>2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité <b>(objectif "Haut débit")</b> (visé à l'article 9, paragraphe 2)</p>	<p>FEDER: - développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC; - renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de la culture et de la santé en ligne (télésanté);</p>	<p>2.1. <i>Croissance numérique</i>: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler la demande de services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.</p>	<p>– Un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte du cadre stratégique national ou régional d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente, est en place qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– détaille les budgets et priorités des actions découlant d'une analyse AFOM ou d'une analyse comparable menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe;</li> <li>– comprend une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de technologies de l'information et de la communication (TIC);</li> <li>– définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que la santé en ligne dans les limites de l'article 168 TFUE; ces indicateurs s'inscrivent dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies nationales ou régionales sectorielles existantes correspondantes;</li> <li>– contient une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC.</li> </ul>
--	---	--	---

## ANNEXE IV

### Conditions ex ante pour le développement rural

#### 1. CONDITIONS LIÉES AUX PRIORITÉS

Priorité UE pour le DR / Objectif thématique (OT) du CSC	Conditions <u>ex ante</u>	Critères de vérification du respect des conditions
<p><b>Priorité DR 1: encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales</b></p> <p>OT 1: renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</p>	<p>1.1. <b>Recherche et innovation:</b> l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en matière d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien<sup>35</sup>.</p> <p>1.2. <b>Capacité de conseil:</b> capacité de conseil suffisante pour assurer des conseils relatifs aux exigences réglementaires et à tous les aspects liés à la gestion durable et à la lutte contre le changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie nationale ou régionale en matière d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente est en place et             <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuie sur une analyse SWOT menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;</li> <li>- décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;</li> <li>- comprend un système de suivi et de réexamen.</li> </ul> </li> <li>- un État membre a adopté un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation;</li> <li>- un État membre a adopté un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union (Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche – ESFRI).</li> <li>- Le programme comporte une description de la structure des systèmes d'expansion/de conseil à l'échelle géographique pertinente (nationale/régionale) – y compris le rôle qui leur a été attribué aux fins de la priorité R&amp;D n° 3 – qui démontre qu'il a été satisfait à la condition ex ante 1.2.</li> </ul>

<sup>35</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions: – «Initiative phare Europe 2020: Une Union de l'innovation» [COM(2010)546 final du 6.10.2010]. Engagements 24/25 et annexe I, «Outil d'auto-évaluation: caractéristiques des systèmes efficaces de recherche et d'innovation au niveau national et régional». Conclusions du Conseil «Compétitivité»: conclusions sur «Une Union de l'innovation» (doc. 17165/10 du 26.11.2010).

# Les stratégies de spécialisation intelligente

(sur la base fiche DG regio)

## La spécialisation intelligente =

Conviction UE : Spécificité des déterminants de la croissance. Chaque territoire dispose d'avantages comparatifs sur lesquels doivent s'appuyer les stratégies territoriales d'innovation et de développement économique. Les DAS

## Principes de la politique S3 :

- Faire de l'innovation une priorité pour toutes les régions UE (déjà réalité en France = les SRI)
- S'appuyer sur les avantages concurrentiels et le potentiel d'excellence identifié à travers **un processus de «découverte entrepreneuriale»**
- Améliorer le processus d'innovation et l'expérimentation (choix stratégique et de spécialisation basés sur des faits, combiner les instruments politiques, asseoir l'écosystème de l'innovation régional, se doter d'indicateurs)
- Favoriser l'innovation tant technologique que fondée sur la pratique et stimuler l'investissement du secteur privé
- S3 soutient la croissance et la création d'emplois fondés sur la connaissance tant dans les pôles de recherche et d'innovation (R&I) que dans les zones rurales moins développées.
- Optimiser la gouvernance (associer les parties prenantes, processus interactif et continu)
- Créer des synergies (fonds UE, programmes nationaux, régionaux, investissements privés)

# **Les stratégies de spécialisation intelligentes**

## **Éléments méthodologiques**

### **DG Regio :**

**Fiche thématique 5 pages :**

**[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/2014/smart\\_specialisation\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/smart_specialisation_fr.pdf)**

**Guide méthodologique d'élaboration des S3**

**[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/presenta/smart\\_specialisation/smart\\_ris3\\_2012.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/smart_specialisation/smart_ris3_2012.pdf)**

**Guide S3 et croissance durable**

**[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/presenta/green\\_growth/greengrowth.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/green_growth/greengrowth.pdf)**

**Une plateforme de la spécialisation intelligente, lancée en juin 2011, gérée par le Centre commun de recherche (JRC-IPTS) à Séville.**

### **DATAR et Interfonds :**

**Guide Méthodologique S3 de la DATAR :**

**<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-p>**

**Etude « Des stratégies régionales d'innovation (SRI) aux stratégies de spécialisation intelligente (S3) : analyse des déclinaisons opérationnelles et préconisations pour les futures S3 » : Diffusion le 22 mars du recueil des fiches de bonnes pratiques et FAQ**

**A venir (avril) : compléments méthodologiques et orientations pour une coordination nationale**

**Un Groupe de travail Interfonds OT1 et un groupe innovation issu du comité de suivi du CRSN**

# Les stratégies de spécialisation intelligente

L'un des volets de cette priorisation est le concept de spécialisation intelligente.

=> Elaboration par les régions d'une stratégie régionale d'innovation qui intègre ce concept de spécialisation intelligente.

=> La S3 s'applique prioritairement aux OT 1 (Recherche-développement et innovation) et OT2 (Numérique / « Haut débit ») des PO FEDER.

La DG regio attend aussi qu'elle soit un socle stratégique plus large pour les PO FEDER, qu'elle irrigue les OT liés (notamment OT3) dans une approche intégrée d'actions. « *Des programmes de transformation économique territoriaux* »

=> Le FEADER devra être *a minima* compatible avec la S3 = il doit être intégré dans la réflexion sur la S3.

Conditionnalité ex ante pourrait s'appliquer et le FEADER contribue à la réalisation de la S3.

=> La S3 doit rechercher l'articulation stratégique entre les 3 fonds (FEDER/FEADER/FSE) sur la question de l'innovation.

=> Une vision intégrée de l'innovation dans tous les domaines et de l'innovation sous toutes ses formes est attendue dans le cadre de la réflexion sur la S3.

Faire prendre en compte les priorités de soutien RDI pour les filières agricoles, sylvicoles et agroalimentaires.

# Les stratégies de spécialisation intelligente

Des questions récurrentes : un FAQ validé par la DGRegio en Mars, dont :

- La S3 ne s'applique t'elle qu'à OT1 et 2 ?

S3 décrit la stratégie et les mesures associées de soutien à la RDI qqe soit l'OT dont les actions relèvent  
Décrit les DAS et les actions horizontales en faveur de la RDI et du numérique

- Quel ciblage du FEDER sur les Domaines d'activités stratégiques (DAS) ?

aumoins égal à 30 à 40 %, le reste peut concerner des actions transversales et mesures horizontales au bénéfice de l'écosystème de l'innovation...)

La S3 ne prescrit pas l'ensemble des DAS pour la région, elle vise l'utilisation des fonds là où effet levier.

- La S3 un processus dynamique et évolutif ? S3 pourra évoluer sous réserve d'une justification solide

- S3 et Horizon 2020 : S3 n'exclut ni la recherche fondamentale, ni la recherche industrielle

- Le calendrier :

Calendrier de l'AP et des programmes européens : livrable des PO FEDER = octobre 2013

S3 examinée au regard du PO, PO précise les priorités stratégiques régionales + adossé à S3

- Examen par la Commission : analyse AFOM, cohérence S3 et mesures , existence d'outils de suivi et d'indicateurs, prise en compte des étapes clés du guide S3 UE dans le processus d'élaboration de la S3.

# Les stratégies de spécialisation intelligente

## Où en est on

Un exercice facilité par l'existence des SRI

Un exercice conduit le plus souvent par “les quatre”: CR, SGAR, DRRT, ODEO et les ARI

(Avec l'accompagnement d'experts DGRegio)

(DRAAF et Directions agri et dev rural des CR rarement associées)

Un état d'avancement distinct selon les régions

Bonne dynamique sur le diagnostic/AFOM et association des acteurs

La priorisation autour des DAS reste le plus souvent à réaliser : un processus en continu

Des orientations et formats variables pour les S3 selon les régions :

Renforcer des secteurs historiques ? favoriser l'émergence de niches d'avenir ou thématique ?

Des exercices sur la base de données objectives ET qui relèvent avant tout d'un arbitrage politique

Diversité des S3 :

Exercice limité aux seuls investissements prioritaires OT1 et OT2

Une stratégie S3 appelée à guider les choix et la mise en oeuvre des différentes politiques publiques (UE/Crédits Etat et régions) qqe soit les OT

# Etat d'avancement des 8 régions sur les principaux chantiers de la S3

Estimation qualitative sur une échelle de 1 à 5 (sur la base des 60 interviews)

